

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-768 décrétant un emprunt et une dépense de 520 000 \$ la réalisation de mandats de services professionnels.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de divers mandats de services professionnels pour procéder à des études et analyses dans le cadre de travaux prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville, pour l'exercice financier 2026.

Les projets visés sont :

- la réfection des infrastructures et la revitalisation de l'avenue de Grand-Mère
- la réalisation d'un plan d'action pour l'entretien et la mise à niveau de barrages;

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 16 janvier 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 19 janvier 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe